



**DELIBERATION N° 21/203 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN
ACCESSIBILITÉ DES GARES DE CALVI ET DE L'ISULA**

**CHÌ APPROVA L'ACCUNCIAMENTU È A ACCIMERA DI L'ACCESSIBILITÀ
DI E GARE DI CALVI È DI L'ISULA**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 3 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Danielle ANTONINI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Charlotte TERRIGHI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Lisa FRANCISCI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Pierre GUIDONI à M. Didier BICCHIERAY
M. Laurent MARCANGELI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Paula MOSCA, Hyacinthe VANNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel des investissements ferroviaires sur la période 2017-2026,
- VU** la délibération n° 20/076 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2020 approuvant la mise en qualité des principales gares du réseau,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (57) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme relatif à l'aménagement et la mise en accessibilité des gares de Calvi et L'Isula.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement au titre du FEDER 2021-2023 pour l'aménagement des gares de Calvi et L'Isula.

FEDER	60 % du montant HT	1 098 600 €
-------	--------------------	-------------

CdC	40 % du montant HT	732 400 €
-----	--------------------	-----------

L'investissement sera engagé sur l'opération n° 1151CL071 (gare de L'Isula) et l'opération n° 1151N125 (gare de Calvi).

ARTICLE 3 :

DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

BP 2021

PROGRAMME 1151

MONTANT DISPONIBLE 3 030 000,00 €

MONTANT A AFFECTER 1 400 000,00 €

Opération 1151N125 - Aménagement gare de Calvi 1 400 000,00 €

MONTANT RESTANT DISPONIBLE 1 630 000,00 €

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 19 novembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ACCUNCIAMENTU È ACCIMERA DI L'ACCESSIBILITÀ DI
E GARE DI CALVI È DI L'ISULA**

**AMÉNAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DES
GARES DE CALVI ET L'ISULA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de valider un programme d'aménagement des deux principales gares de la Balagna (CALVI et L'ISULA) proposé dans le cadre du plan de relance Europe REACT'EU, objectif « Transition énergétique et mobilité ».

I. Rappel des éléments de contexte du plan de relance Europe REACT'EU

Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, un montant supplémentaire a été alloué aux programmes de la politique de cohésion PO FEDER FSE 2014-2020 au titre d'une nouvelle initiative « REACT-EU ».

Pour la Corse, cette enveloppe est estimée à 25 672 664 € selon la décision d'exécution de la Commission du 12 février dernier établissant la ventilation par État membre pour l'année 2021 ; une somme de 7 M€ supplémentaire pourra être octroyée en 2022, après évaluation de la consommation de l'enveloppe initiale.

La finalité de ce dispositif est d'utiliser la politique de cohésion pour réinjecter les fonds dans les secteurs qui en ont le plus besoin, parmi lesquels le tourisme, l'aide aux entreprises, l'emploi et la transition sociale, écologique et digitale.

Ainsi, la révision de l'actuel PO FEDER FSE est en cours d'adoption auprès de la Commission européenne pour introduire un nouvel Objectif Thématique (OT) transversal, OT 13 « Favoriser la réparation de la crise dans le contexte de la pandémie COVID-19 et préparer une relance numérique verte et résiliente de l'économie ». Cet OT est décliné en cinq objectifs spécifiques (OS) :

- Transition énergétique et Mobilité
- Tourisme
- Numérique
- Economie
- Accompagnement des populations vulnérables

La temporalité de cet instrument s'inscrit sur une période commune et dans un temps restreint : les opérations retenues doivent être programmées, réalisés et payées avant le 31 décembre 2023. Ce dispositif est donc complémentaire au Plan de relance de l'Etat et permet donc de présenter des opérations non encore cofinancées qui entrent dans les objectifs de cet Objectif Thématique, dont les opérations de modernisation des gares du réseau ferré.

II. Rappel des opérations de modernisation des gares du réseau ferré

Ces 10 dernières années, le réseau ferré corse a fait l'objet d'une modernisation de son infrastructure (voies, ponts, tunnels). Le réseau ferré corse compte aussi 67 gares et haltes.

Les gares de A PONTE E A LECCIA, L'ISULA (quais), VIVARIU ainsi que la plupart des haltes périurbaines de BASTIA et AIACCIU ont déjà fait l'objet d'une rénovation notamment dans le cadre du FEDER.

Neuf gares principales ont été programmées au titre du PEI 4 ou du CPER 2015-2020 - volet intermodalité. La qualification de gare principale est liée aux 2 critères suivants : fréquentation annuelle, enjeux de correspondance en termes de multimodalité.

Par délibération n° 20/076 CP de la Commission Permanente du 29 juillet 2020, la modernisation et la mise en accessibilité de 9 gares principales (AIACCIU, CALDANICCIA, MEZZANA, UCCIANI, VIZZAVONA, TATTO, VENACU, CORTI, CASAMOZZA), toutes situées sur la ligne centrale BASTIA-AIACCIU, ont été validées pour un montant de 11,8 M€ HT et financées au titre du reliquat de crédit restant sur la mesure Fer du PEI 4.

Dans ces gares, l'enjeu principal consiste pour la sécurité et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à moderniser les quais, rénover les bâtiments et salles d'attente, les aménagements extérieurs en créant des quais bus et stationnement relais de contact ainsi que de poser les nouveaux équipements de modernisation et de confort (mobilier urbain, Système d'Information Voyageurs et billettique).

En annexe, figure une carte représentant les différentes gares rénovées au titre du FEDER ou déjà programmées au titre du PEI 4 et du volet intermodal du CPER 2015-2020.

Pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible d'y intégrer les 2 principales gares de la Balagne alors que les études de niveau Avant-Projet ont été réalisées.

Il est donc proposé d'approuver le cofinancement de la requalification de ces 2 gares dans le cadre du Plan de relance Europe.

Dans les 2 gares réaménagées de Calvi et de l'Isula, il s'agit d'appliquer le même programme que sur les gares principales de la ligne centrale. Il s'agit de mettre en qualité et aux normes d'accessibilité les bâtiments et les quais, et d'en faciliter les conditions d'attente et de correspondance des voyageurs pour faciliter l'accueil et la mobilité des usagers.

Les projets de modernisation des gares de Calvi et de l'Isula s'intègrent en lien avec le projet de voie verte L'ISULA-CALVI porté par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du pays de Balagne et en concertation avec les communes de CALVI et de L'ISULA afin de mieux aménager les espaces autour des gares. Concernant la gare de L'ISULA, le projet tient compte de l'aménagement récent du parking de la gare réalisé par les Chemins de Fer de la Corse.

Enfin la rénovation de la partie parking relais et quais bus de Calvi, outre qu'elle ne rentre pas dans le cadre des travaux éligibles par l'Europe, ne pourra réellement être finalisée qu'après déplacement vers un autre site moins urbain du centre de

maintenance de Calvi (sur le modèle de celui de Casamozza) et sa démolition pour réutiliser ainsi plus efficacement l'ensemble de l'espace libéré et d'en favoriser l'accès depuis le carrefour de la RT adjacente.

III. Projets proposés au titre du plan de relance Europe

1. Descriptif

❖ Gare de CALVI



Présentation

La gare de CALVI fait partie des gares principales du réseau ferré. Elle est très utilisée par les touristes. L'objectif est de réhabiliter le bâtiment et les abords afin d'améliorer les conditions d'accès et d'attente des voyageurs.

Le déplacement des installations de maintenance de Calvi sur un nouveau site à déterminer est aussi proposé.

Les quais seront réaménagés dans le cadre du projet CCVU. Il s'agira de les mettre aux normes lorsque c'est nécessaire en termes de hauteur, de longueur et de poser de nouveaux mobiliers et écrans d'information. Ils seront financés dans le cadre du programme CCVU inscrit au CPER 2015-2022.



Le bâtiment voyageur

Il s'agit de refaire le bâtiment (toiture, menuiseries...)

La salle d'attente

La salle d'attente actuelle sera réaménagée afin d'offrir un meilleur accueil aux voyageurs et des équipements d'information, de vente (guichet) modernisée et accessible aux PMR.

❖ Gare de L'ISULA



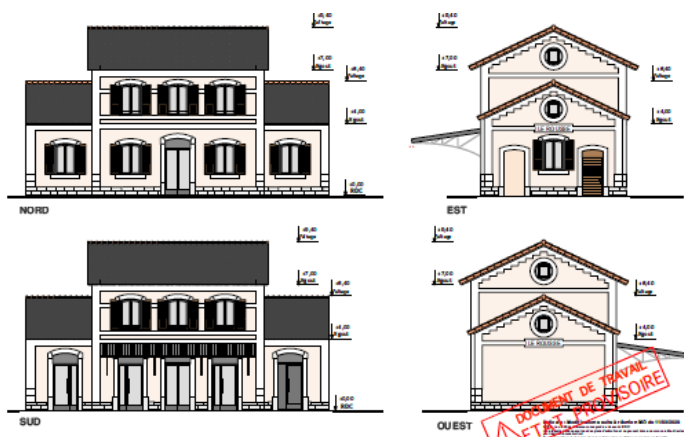
Présentation

La gare de L'ISULA fait partie des gares principales du réseau ferré. Elle est très utilisée par les touristes. L'objectif est de réhabiliter le bâtiment et les abords afin d'améliorer les conditions d'accès et d'attente des voyageurs. La création de sanitaires adaptés aux besoins de ce lieu fréquenté est également intégrée.



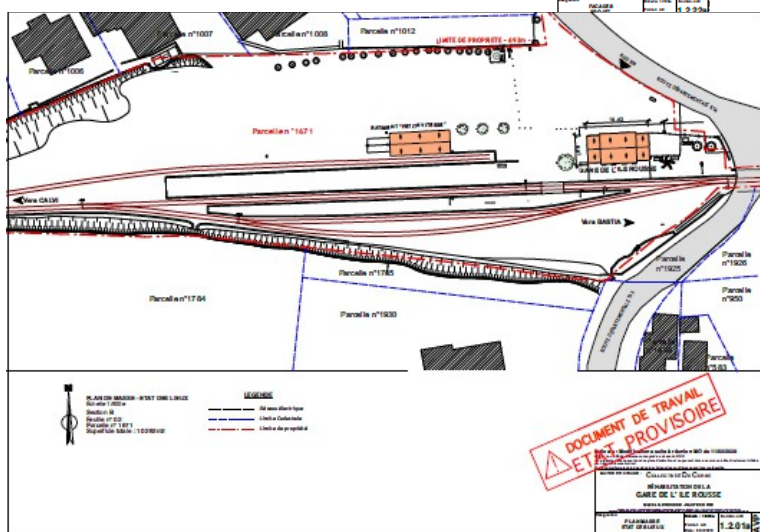
Le parking

Il a été rénové récemment par les CFC dans le cadre des investissements annuels CFC.



Le bâtiment voyageur

Il s'agira de rénover l'ensemble du bâtiment (toiture, menuiseries) et d'aménager une salle d'attente afin d'y positionner les différents équipements (guichet ; toilettes ; sièges ; écrans multimodaux ; billetterie, valideurs...).



Les quais

Ils ont déjà été modernisés Il y aura en revanche de la signalétique et des équipements supplémentaires

Le tableau ci-dessous synthétise les propositions d'aménagements des deux gares CALVI et L'ISULA.

	Bâtiment	Quai	Parking	Schéma Directeur d'Accessibilité Adapté
CALVI	X	X	Non éligible	X
L'ISULA	X	Déjà réalisé	Déjà réalisé CFC	X

2. Financement

Le plan de financement envisagé pour les gares de CALVI et L'ISULA est le suivant :

Montant HT	Gare de Calvi	Gare de l'Isula
Bâtiment :		
<i>Lot 1 : VRD / Démo / Maç / Toiture / Carrelages/ Mobiliers intérieurs</i>	365 000	330 500
<i>Lot 2 : Menuiseries</i>	108 000	75 500
<i>Lot 3 : Finitions</i>	99 500	50 000
<i>Lot 4 : Électricité</i>	43 500	31 500
<i>Lot 5 : Plomberie / VMC / Climatisation</i>	62 000	45 000
Total Bâtiment	648 000	509 500

Quais :	417 000	
Maitrise d'œuvre	104 500	52 500
Divers (Contrôle technique, SPS, ...)	31 000	15 500
Total Maitrise d'œuvre, Divers	182 500	91 000
Total général	1 230 500	600 500

	N° AP	Divers, Suivi	Bâtiment	Quais	Total
CALVI	1151N125	182 500 €	648 000 €	400 000 €	1 230 500 €
L'ISULA	1151CL071	91 000 €	509 500 €		600 500 €
TOTAL					1 831 000 €

L'opération est prévue au titre du FEDER 2015-2021 selon la répartition suivante :

Europe	60 % du montant HT	1 098 600 €
CdC	40 % du montant HT	732 400 €
Total	100 %	1 831 000 €

Le programme sera financé sur les autorisations de programme décrites dans le tableau précédant.

En conclusion, il vous est proposé :

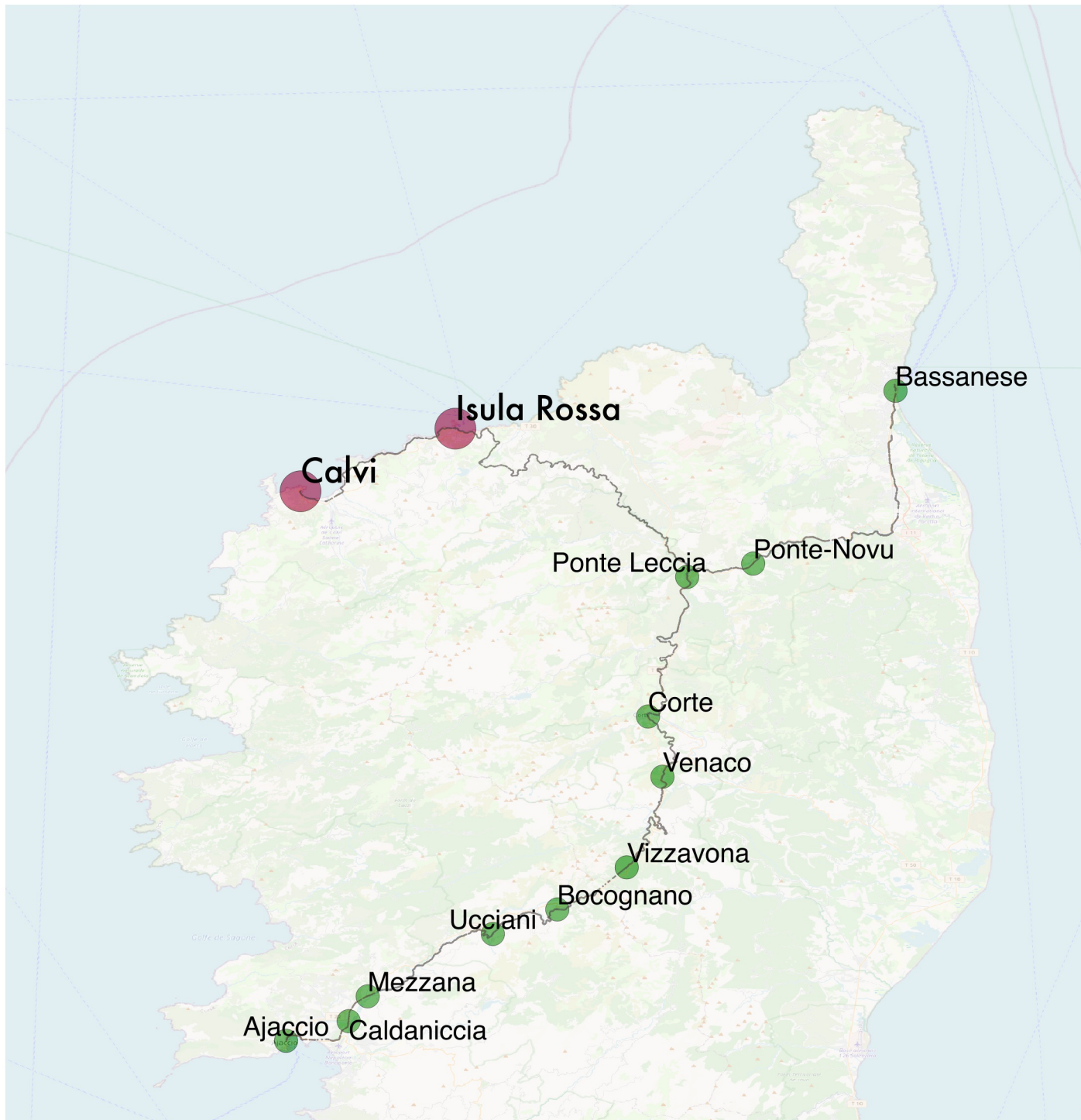
- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement et de mise en accessibilité des gares de Calvi et L'Isula, pour un montant de 1 831 000 € HT
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé dans le cadre du FEDER 2021-2023 selon la répartition suivante :

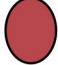
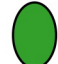
Europe	60 % du montant HT	1,0986 M€
CdC	40 % du montant HT	0,7324 M€
Total		1,831 M€

- **D'AFFECTER** les crédits nécessaires pour l'aménagement de la gare de Calvi,
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes,
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures réglementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener ces opérations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Aménagement de gares



-  Plan de relance Europe
-  Autres modernisations de gares

